
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 18 février 2014, à 10 h 10

Président(e) : M. Vinicio Mati..... (Italie)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 avril 2017).

GE.17-02898 (F) 120417 130417



* 1 7 0 2 8 9 8 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1306^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de commencer, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur d'Égypte, M. Walid Mahmoud Abdelnasser, qui a accédé aux responsabilités de Représentant permanent de son pays à la Conférence du désarmement. Au nom de la Conférence et au nom de mon propre Gouvernement, je saisis cette occasion pour vous assurer, Monsieur l'Ambassadeur, de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans vos nouvelles fonctions.

Puisque c'est la première fois que je m'exprime en tant que Président de la Conférence du désarmement, qu'il me soit permis de prononcer une déclaration à ce titre. J'ai le privilège et l'honneur d'accéder aujourd'hui à la présidence de cette instance et j'ai l'intention de faire le maximum pour contribuer utilement à ses travaux.

Qu'il me soit d'emblée permis d'adresser mes félicitations les plus chaleureuses à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Eviatar Manor, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour les efforts déployés afin de trouver des moyens de remettre la Conférence du désarmement en situation de surmonter ses difficultés actuelles. J'ai véritablement apprécié son approche à la fois pragmatique et réaliste. Il a été en mesure de mettre la session annuelle de 2014 de la Conférence sur la bonne voie. J'entends suivre ses pas et fonder ma présidence sur le principe de continuité entre les six Présidents de la session.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général par intérim de son rôle actif et de son engagement au service de la Conférence, ainsi que le personnel du secrétariat pour l'appui précieux qu'il m'a accordé jusqu'à présent.

Enfin, et ce n'est pas là la moindre des choses, je remercie également les autres Présidents de la session de leur coopération et de leur volonté de faire de la présente session le point de départ d'un chemin qui devra nous conduire à la revitalisation de la Conférence.

Ce n'est pas la première fois que l'Italie est appelée à conduire les travaux de cette instance. Mon pays est membre de la Conférence depuis qu'elle a été créée sous sa forme actuelle, et même avant cela, dès 1961, elle avait appartenu au Comité des 18 puissances sur le désarmement.

L'engagement en faveur du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération est un élément fondamental de la politique étrangère italienne. L'Italie participe activement et depuis longtemps à divers efforts, notamment dans le cadre de l'ONU, de l'Union européenne et du Groupe des huit, ainsi que dans le contexte des principales conventions internationales, étant en cela en cohérence avec ses principes directeurs qui sont le multilatéralisme et la coopération internationale.

Dans ce contexte, l'Italie appuie actuellement les efforts engagés par la communauté internationale en République arabe syrienne, pays dans lequel une des opérations de désarmement les plus importantes de la dernière décennie est en cours.

Cette opération illustre notamment la valeur et l'efficacité d'une des principales conventions négociées en ces murs, à savoir la Convention sur les armes chimiques. Elle montre toute l'importance que le travail que nous sommes appelés à accomplir peut avoir pour l'humanité, et aussi l'importance du rôle que la Conférence du désarmement peut jouer pour faire de notre monde un monde plus sûr.

Conformément à l'engagement traditionnel de mon pays en ce domaine, je ferai le maximum pour revitaliser et renforcer la crédibilité de cette instance. À cet égard, j'accueille avec satisfaction et partage le message encourageant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont l'appel à remettre la Conférence du désarmement au travail ne saurait être ignoré.

Le risque de voir la Conférence marginalisée et submergée par les événements est réel et inacceptable. Pour éviter une telle tournure des événements, nous devons faire preuve d'un certain degré de flexibilité. Je suis convaincu que flexibilité et protection des intérêts nationaux ne sont pas contradictoires, mais plutôt qu'elles se renforcent mutuellement et peuvent aller de pair.

Je suis convaincu que les circonstances sont propices à une reprise de l'activité de la Conférence, même si les conditions d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation ne sont pas encore réunies, ce qu'a indiqué le Président sortant et ce que j'ai confirmé lors de mes consultations bilatérales.

En conséquence, compte tenu de la situation actuelle, il faut recourir à une approche innovante.

À en juger d'après les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent et d'après mes consultations bilatérales, j'ai le sentiment qu'un consensus général se dégage sur l'approche dite à deux voies.

S'agissant de la première voie, à savoir le renouvellement du mandat du groupe de travail informel, je n'ai entendu aucune opposition sérieuse, mais plutôt diverses remarques constructives concernant le projet dont nous sommes saisis. La discussion reste ouverte, et j'espère qu'à l'issue de nouvelles consultations, nous serons en mesure de distribuer un projet de décision le plus tôt possible. En tout état de cause, je tiens à remercier l'Ambassadeur Gallegos Chiriboga, de l'Équateur, et l'Ambassadeur Woolcott, de l'Australie, d'avoir accepté de poursuivre leur travail de Coprésidents.

S'agissant de la seconde voie – le calendrier d'activités – nous, les six Présidents de la présente session annuelle de la Conférence, sommes déterminés à travailler dans un esprit de transparence, en étroite coopération avec les groupes régionaux et avec la pleine participation de tous les États membres de la Conférence. Dans les jours qui viennent, nous espérons pouvoir approfondir les consultations et écouter les remarques et réactions des groupes régionaux concernant la proposition distribuée la semaine dernière par les Présidents de la session annuelle de 2014. Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer que nous sommes prêts à expliquer la proposition présidentielle aux groupes régionaux.

Comme je l'ai indiqué dans la déclaration que j'ai prononcée lors de la première séance plénière, il est primordial que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux et réponde aux attentes que la communauté internationale a placées en elle au moment de sa création. Notre responsabilité est grande. Montrons que nous sommes dignes de la confiance qui nous a été faite.

Je voudrais maintenant passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Les délégations des pays suivants ont demandé à prendre la parole : Cuba, Venezuela, Égypte et Mexique. Je donne maintenant la parole à la Représentante de Cuba, l'Ambassadrice Anayansi Rodríguez Camejo.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis cette année, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette importante instance. Je suis convaincue que votre longue expérience diplomatique nous permettra de faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Je voudrais également me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue à notre ami l'Ambassadeur Nasser, de l'Égypte, et vous assurer de notre volonté de nous efforcer avec vous de promouvoir les travaux de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, le deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a eu lieu à La Havane les 28 et 29 janvier derniers. La CELAC est une organisation régionale qui réunit l'ensemble des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Rio Grande à la Patagonie. Les 33 pays de la région étaient tous représentés lors du Sommet.

À l'occasion d'un sommet qui restera dans l'histoire, la CELAC a officiellement proclamé la région de l'Amérique latine et des Caraïbes zone de paix. Par cette proclamation, les Chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement de continuer à promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et de contribuer à avancer sur la voie d'un désarmement général et complet propre à renforcer la confiance entre les nations.

Ils se sont également engagés à respecter les principes et les règles du droit international et à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques en renonçant à tout jamais à la menace ou à l'emploi de la force dans la région.

Ils ont en outre réaffirmé l'engagement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des États et à respecter les principes de souveraineté nationale, d'égalité des droits et d'autodétermination des peuples.

Les participants au Sommet de La Havane ont également adopté une déclaration spéciale sur le désarmement nucléaire dans laquelle ils ont consacré le désarmement nucléaire complet et vérifiable comme l'un des objectifs de la CELAC et réaffirmé que la seule façon de se prémunir efficacement contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires consiste à les éliminer totalement et à les interdire.

Dans cette déclaration, ils ont affirmé que l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires est contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au droit international humanitaire, comme l'a affirmé à l'unanimité la Cour internationale de Justice dans un avis consultatif rendu en 1996.

Les dignitaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont en outre affirmé qu'il est dans leur intérêt légitime de recevoir de la part des États dotés d'armes nucléaires des garanties juridiquement contraignantes et sans équivoque par lesquelles ces derniers s'engagent à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre eux, et ils ont appelé ces États à œuvrer à l'adoption aussi rapidement que possible d'un instrument juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives. Ils les ont en outre exhortés à respecter le statut dénucléarisé de l'Amérique latine et des Caraïbes et à retirer les déclarations interprétatives annexées aux Protocoles I et II au Traité de Tlatelolco, lesquelles constituent des réserves interdites par cet instrument.

Les auteurs de la déclaration spéciale sur le désarmement nucléaire ont appelé les États dotés d'armes nucléaires à respecter leurs engagements au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à mettre pleinement et immédiatement en œuvre les 13 mesures pratiques en faveur du désarmement nucléaire adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que le plan d'action adopté en 2010.

Les Chefs d'État et de gouvernement ont en outre souligné qu'ils entendent suivre de près la mise en œuvre de la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ».

Dans le même temps, ils ont réaffirmé que la CELAC est très attachée à l'organisation, dans un délai aussi court que possible, d'une conférence internationale de haut niveau chargée d'identifier les mesures et les actions nécessaires pour éliminer les armes nucléaires, afin d'adopter un programme échelonné devant conduire à l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis et interdisant la mise au point, la production, l'acquisition, la mise à l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Apportant la démonstration de leur indéfectible attachement au désarmement nucléaire et à la paix, l'Amérique latine et les Caraïbes ont été la première région densément peuplée du monde à établir, à travers le Traité de Tlatelolco, une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes fiers que le second Sommet de la CELAC ait été l'occasion d'approfondir cet engagement avec, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la proclamation d'une zone de paix couvrant une région entière à tout jamais libérée de la guerre et de la menace de l'emploi de la force, dans laquelle nous résoudrons nous-mêmes les différends entre États par des moyens pacifiques et par la négociation, conformément aux principes du droit international.

Compte tenu du retentissement des résultats du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le désarmement général et complet, en particulier pour le désarmement nucléaire, nous avons demandé au secrétariat de la Conférence du désarmement de publier ces deux déclarations en tant que documents officiels de la Conférence. Lorsque cela sera fait, nous distribuerons une version en anglais et une version en espagnol des deux déclarations aux missions accréditées auprès de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante du Venezuela, l'Ambassadrice Rebeca Sánchez.

M^{me} Sánchez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons d'emblée à vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette instance. Nous saisissons cette occasion pour vous assurer de l'appui et de la coopération de notre délégation dans tous les efforts que vous effectuerez dans les semaines qui viennent.

La République bolivarienne du Venezuela tient à réaffirmer son attachement à cette instance et au multilatéralisme en général. Nous avons, vis-à-vis de la communauté internationale, la responsabilité d'œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

La session de 2014 de la Conférence du désarmement sera déterminante. Nous ne pouvons plus retarder l'engagement des travaux de fond. Le degré d'urgence avec lequel nous aborderons cette tâche sera déterminant pour assurer la pertinence de cette instance, voire sa persistance, et nous devons commencer par nous mettre d'accord sur un programme de travail. Nous sommes prêts à contribuer au succès des discussions sur le renouvellement du mandat du groupe de travail informel chargé de soumettre des propositions spécifiques de programme de travail susceptibles de nous permettre enfin de passer à des négociations.

Nos efforts doivent tendre vers l'objectif d'un désarmement nucléaire général et complet, sur la base d'un programme adopté multilatéralement, qui soit transparent, irréversible et vérifiable et nous permette d'atteindre l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires, seule garantie contre l'emploi et la menace de l'emploi de ces armes.

Monsieur le Président, dans ce contexte, nous tenons à mettre en exergue la déclaration officielle adoptée lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), qui s'est tenu en janvier dernier à La Havane (Cuba), proclamant l'Amérique latine et les Caraïbes zone de paix. Pour la première fois, nous, pays membres de la CELAC, avons affirmé notre détermination inébranlable à régler nos différends par des moyens pacifiques et à éliminer à tout jamais la menace et l'emploi de la force dans notre région. Nous sommes conscients du fait que la paix est le bien le plus précieux en même temps qu'une aspiration légitime de tous les peuples, et nous sommes sensibles aux conséquences catastrophiques que l'emploi de l'arme nucléaire entraînerait sur le plan humanitaire.

Pour notre région, l'adoption de nouveaux instruments sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive représente une priorité absolue.

Nous pensons que le désarmement doit contribuer à améliorer la qualité de vie de nos populations et qu'il doit être le ciment de la solidarité entre les peuples. La connaissance mutuelle qui développe la confiance est le fondement du respect et de la coopération nécessaires pour corriger les inégalités.

Ne laissons pas passer l'occasion que cette instance nous offre. Nous sommes collectivement responsables de la négociation d'instruments permettant de maîtriser et d'éliminer les armes de destruction massive. Nous ne pouvons rester indifférents face aux risques que cette menace commune représente.

La Conférence du désarmement, dont la genèse et le développement ont été d'une importance capitale, doit trouver le moyen de prendre sa place dans le concert des nations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Venezuela de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Égypte, l'Ambassadeur Walid Mahmoud Abdelnasser.

M. Abdelnasser (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier des paroles aimables que vous m'avez adressées dans vos remarques liminaires en début de séance. Je tiens également à remercier l'Ambassadrice de Cuba de ses paroles aimables.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus qu'au milieu des événements qui se produisent actuellement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Conférence, vous serez capable de conduire nos travaux de façon à nous permettre de faire sortir cette prestigieuse instance de l'impasse qui l'empêche d'accomplir les fonctions qui lui incombent en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Nous comptons sur l'adoption en temps voulu d'un programme de travail qui nous permette de commencer promptement la négociation d'instruments juridiquement contraignants. Soyez assuré, Monsieur le Président, que ma délégation vous appuiera pleinement dans les efforts que vous entreprendrez pour faire avancer nos travaux.

Je voudrais également remercier M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le message riche d'inspiration qu'il a adressé à la Conférence du désarmement en janvier dernier, message dans lequel il a exprimé l'espoir que la Conférence – unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement – serait animée de l'inspiration nécessaire pour faire de 2014 une année de création et d'action, l'« année du cheval bleu ». Ma délégation appuie en outre sans réserve le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Michael Møller, et ses collaborateurs.

L'Égypte, qui a fait partie des membres fondateurs du Comité des 18 puissances sur le désarmement, créé en 1961, continue d'accorder une importance prépondérante aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous sommes très préoccupés de constater que, depuis dix-huit ans, la Conférence du désarmement demeure incapable d'adopter et d'exécuter un programme de travail lui permettant d'engager des travaux de fond.

Nous sommes encore plus préoccupés par le fait qu'au lieu de négocier des instruments juridiques sur le désarmement, la Conférence du désarmement se soucie de l'absence de programme de travail et, maintenant, de la reconstitution d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'élaborer un programme de travail.

Nous sommes convaincus que pour surmonter ce blocage, nous devons faire preuve de la volonté politique requise afin que la Conférence du désarmement puisse accomplir son mandat de négociation.

Puisque nous croyons que la priorité doit systématiquement être accordée à l'adoption par consensus d'un programme de travail équilibré et complet afin de commencer des négociations, permettez-moi de réitérer la position de l'Égypte s'agissant des éléments d'un tel programme.

En premier lieu, l'Égypte considère le désarmement nucléaire comme une priorité de premier ordre, priorité que l'Assemblée générale des Nations Unies a clairement soulignée dans la toute première résolution qu'elle a adoptée, la résolution 1 (I) de 1946, puis réaffirmée à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

De plus, l'Assemblée générale a récemment adopté la résolution 68/32 dans laquelle elle a demandé que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Nous attendons par conséquent de tout programme de travail proposé, quel qu'il soit, qu'il inclue la création d'un organe subsidiaire chargé du désarmement nucléaire.

En deuxième lieu, l'Égypte a toujours été favorable à l'idée de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, pour autant qu'un tel traité – et je cite les mots contenus dans les « 13 mesures » adoptées lors de la Conférence des Parties de 2000 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – serve à la fois les objectifs du désarmement nucléaire et les objectifs de la non-prolifération nucléaire.

C'est sur cette base que nous nous sommes joints au consensus sur la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs nucléaires, et c'est pour cette raison que nous tenons à ce que tout programme de travail proposé, quel qu'il soit, comporte un mandat sur la négociation d'un tel traité et indique clairement que les stocks existants de matières fissiles seront pris en compte au même titre que la production future.

En troisième lieu, l'Égypte est également intéressée par la promotion et l'avènement durable de l'espace en tant qu'environnement pacifique et constitutif du patrimoine commun de l'humanité. Il est par conséquent primordial que nous consolidions le régime juridique régissant l'espace et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler à la Conférence que, chaque année, l'Assemblée générale adopte par quasi-consensus, avec seulement deux abstentions, une résolution présentée tour à tour par l'Égypte et Sri Lanka sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, dans laquelle elle reconnaît que la Conférence du désarmement est l'instance chargée de négocier des instruments juridiquement contraignants à cet effet et appelle à la création d'un organe subsidiaire de la Conférence ayant pour mandat de mener à bien cette tâche.

La Conférence doit à la fois s'acquitter de son mandat et répondre aux attentes dans ce domaine en engageant des négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le facteur temps revêt une importance capitale, l'histoire ayant montré à de nombreuses reprises qu'il est bien plus aisé de prévenir la mise au point de systèmes d'armements avant leur déploiement que de faire rentrer le mauvais génie dans sa lampe.

En quatrième lieu, l'Égypte compte sur la Conférence du désarmement pour traiter la question d'arrangements internationaux efficaces destinés à faire en sorte que les cinq États dotés d'armes nucléaires garantissent les États qui n'en sont pas dotés contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes. Cette garantie, qui correspond à une attente légitime des États non dotés d'armes nucléaires, devrait être en place depuis longtemps.

Ayant à l'esprit ces différents éléments, nous comptons sur l'ouverture de discussions concernant un projet de programme de travail dont vous pourriez nous saisir, Monsieur le Président.

Nous sommes également prêts à ce que ces discussions s'engagent dans le cadre d'un groupe de travail informel reconstitué ayant pour mandat d'élaborer un programme de travail. Toutefois, au vu des remarques formulées par écrit et oralement lors de la précédente session de la Conférence, nous souhaitons que le texte exact nous soit soumis avant de commenter le projet de décision dont la Conférence sera saisie.

En attendant et tant que nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur un programme de travail, nous sommes favorables à l'idée de poursuivre, dans le cadre de la Conférence, les débats structurés consacrés aux points de l'ordre du jour dans le but de faciliter les éventuelles négociations à venir sur ces différents points à la Conférence. Nous sommes en train d'étudier le document de travail sur ce sujet qui nous a été distribué par l'entremise des coordonnateurs régionaux, et nous ferons des remarques ultérieurement.

On observe actuellement une tendance croissante consistant à mettre en avant les conséquences que comporterait l'utilisation de l'arme nucléaire et la nécessité de maintenir ces conséquences au cœur de tout effort à venir en faveur du désarmement nucléaire.

La première Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo en 2013, le Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire et la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire organisée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier contribuent à maintenir l'attention sur ce que ces armes signifient véritablement pour l'avenir de l'humanité.

Il y a quelques jours à peine, l'Égypte a participé activement à la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue au Mexique les 13 et 14 février 2014.

À cette occasion, nous tenons à remercier le Gouvernement mexicain de son hospitalité et de l'excellente organisation de cette conférence, dont l'objectif était une nouvelle fois de sensibiliser aux dangers que la seule présence d'armes nucléaires, quel que soit le lieu et quel que soit l'État en jeu, représente pour la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, la Conférence a clairement démontré que nous avons vécu dans un état permanent de quasi-catastrophe, et qu'une seule explosion nucléaire suffirait à faire des ravages et entraînerait des conséquences à long terme pour le monde entier.

Par ailleurs, nous prenons note avec satisfaction de la proposition de l'Autriche d'accueillir avant la fin de l'année la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, et nous espérons que tous les pays, y compris ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, participeront à cette importante conférence.

Ce n'est un secret pour personne que nous sommes déçus par l'échec de l'organisation de la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous nous sommes retirés de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 dans l'esprit d'adresser un message fort quant à notre déception devant l'incapacité persistante à mettre en œuvre ce qui avait été décidé en 2010, c'est-à-dire appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, sur la base de laquelle le TNP avait été prorogé sans vote pour une durée indéfinie.

Le retard pris par la convocation de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient suscite de graves préoccupations s'agissant des efforts que nous menons dans le cadre des instances multilatérales sur le désarmement et de l'engagement des Parties en faveur de ces efforts.

Le 29 septembre 2013, M. Nabil Fahmy, Ministre égyptien des affaires étrangères, a lancé une initiative par laquelle il a invité les États de la région et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à exprimer, sous la forme de lettres adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, leur engagement en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Tous les États membres de la Ligue des États arabes ont déjà adressé au Secrétaire général de l'ONU des lettres dans lesquelles ils ont réaffirmé leur appui à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, dans le cadre de la première étape de cette initiative.

L'Iran a également adressé au Secrétaire général de l'ONU une lettre à cet effet. Cette démarche pourrait être une occasion d'encourager les autres États concernés à agir de même, témoignant ainsi de leur engagement à renforcer le dispositif régional de sécurité du Moyen-Orient, et d'entamer la deuxième phase de l'initiative, par laquelle les trois États de la région qui ne sont pas encore parties aux trois instruments relatifs aux armes de destruction massive pourraient prendre concomitamment l'engagement de signer et ratifier ces instruments tout en travaillant en parallèle à l'organisation, sans plus de retard, de la conférence prévue en 2012 et qui a été reportée.

Outre qu'elle contribuerait à renforcer la crédibilité et la viabilité du régime de non-prolifération, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est également considérée en soi comme un objectif important de la communauté internationale dans son ensemble, objectif qui fait l'objet de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Monsieur le Président, nous vous souhaitons une présidence couronnée de succès et sommes prêts à vous assister dans les efforts que vous ferez pour parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Mexique, l'Ambassadeur Jorge Lomónaco.

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée d'exprimer l'appui de ma délégation à votre présidence. Je me joins également aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Égypte, que je remercie des paroles aimables prononcées à l'égard de mon gouvernement.

Je suis très heureux de vous faire savoir que la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Nayarit (Mexique) la semaine dernière, a été un immense succès à bien des égards : un immense succès, d'abord, en termes de participation, avec la présence de 146 délégations gouvernementales et de représentants de huit institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et d'une délégation conséquente du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de dizaines d'organisations de la société civile ; un immense succès, ensuite, parce qu'elle a projeté au premier plan la question des risques que l'utilisation d'armes nucléaires ferait peser sur l'humanité ; un immense succès, enfin, parce qu'elle a offert l'occasion d'exposer les conclusions scientifiques attestant des conséquences catastrophiques qu'une seule explosion nucléaire, fût-elle accidentelle ou intentionnelle, entraînerait pour la santé publique, l'assistance humanitaire, l'économie, le développement, l'environnement, le climat et la sécurité alimentaire.

La Conférence a peut-être été victime de son succès, puisque la cérémonie de clôture a été retardée de plus de trois heures, 72 délégations ayant demandé la parole pour prononcer des déclarations dans lesquelles elles ont très majoritairement demandé instamment que des actions soient entreprises pour parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires (le mot-dièse #NayaritSpirit est désormais très souvent repris sur Twitter).

Au cours de ces derniers mois, il a été tentant de minimiser l'importance de conférences traitant de ce sujet, les qualifiant de non-événement pour la première et même de pure coïncidence pour la deuxième, mais la troisième conférence a définitivement imprimé une tendance. Il n'est donc pas surprenant que la décision de l'Autriche d'accueillir une conférence avant la fin de l'année ait été accueillie par une immense ovation à Nayarit.

Compte tenu de cette conviction et de la pertinence de ces conférences au regard des travaux de la Conférence du désarmement, nous avons distribué aux délégations des exemplaires du résumé du Président. Je demande à ce qu'il soit fait en sorte que le résumé du Président qui vient d'être distribué soit publié en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Abderrazak Kilani, Ambassadeur de Tunisie.

M. Kilani (Tunisie) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, chers collègues, comme c'est la première fois que je prends la parole au sein de cette auguste assemblée, je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre accueil chaleureux et souhaiter à mon tour la bienvenue à tous les collègues nouvellement accrédités auprès de la Conférence du désarmement. Permettez-moi aussi de vous adresser mes félicitations les plus sincères pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je suis convaincu que nos travaux connaîtront, sous votre direction et grâce à vos talents personnels et à votre expérience de diplomate chevronné, le succès escompté. Je puis donc vous assurer, Monsieur le Président, de l'entière coopération de ma délégation et de sa volonté de vous faciliter une tâche si ardue.

Avant mon arrivée à Genève, j'étais étonné du constat dressé au sujet des travaux de notre Conférence. J'ai pu découvrir qu'elle se trouve dans une situation non enviable : une paralysie qui perdure depuis plus d'une quinzaine d'années, faute d'un consensus autour d'un programme de travail. Pourtant, les débuts étaient exaltants et prometteurs. L'unique organe multilatéral mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour négocier sur les

questions de désarmement et pour conclure des instruments juridiquement contraignants dans ce domaine avait su assumer les responsabilités qui lui incombent et nombre de conventions, ô combien importantes, ont été ainsi conclues.

Il est donc légitime de se demander où réside le mal. Pourquoi ce coup d'arrêt fatal à l'action si noble assignée à cette instance ? S'agit-il vraiment de questions de procédure ? J'en doute personnellement. Le juriste que je suis ne peut aisément admettre que le blocage dont pâtit une instance chargée de mener des négociations survienne en amont de la soumission d'un texte à débattre. Le programme de travail – qui n'est qu'une feuille de route établissant les questions à soumettre à négociation –, malgré son importance, ne devrait pas, à mon humble avis, représenter une pierre d'achoppement pour des diplomates et des experts négociateurs.

La léthargie qui caractérise la Conférence me semble donc avoir des raisons hors de notre volonté intrinsèque de diplomates. Il est, par conséquent, plus que jamais indispensable que nos États respectifs fassent preuve de responsabilité à la fois politique et morale à l'égard des défis innombrables en matière de désarmement qui se posent à notre monde.

Il est évident que la Conférence est l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale, qui attend de nous d'être au niveau des espoirs placés en cette instance. Cette année est cruciale pour la Conférence, en ce sens qu'il est de notre devoir de travailler ensemble pour favoriser les consensus et donner espoir à tous ceux qui croient dans les valeurs de paix, de sécurité et de développement pour tous.

Autant ma délégation se réjouit de la volonté affichée de reconduire le groupe de travail informel dans son mandat, autant elle compte sur cette action pour créer le dynamisme nécessaire pour relancer les travaux de fond de la Conférence, une fois la confiance entre tous retrouvée.

Nous sommes conscients que chacun a des priorités qui ne sont pas nécessairement celles des autres parties à cette Conférence, mais l'intérêt général doit prévaloir et la responsabilité commande de se réunir autour d'une vision commune, afin de permettre à cette Conférence de renaître et de jouer son rôle.

Le monde nous observe. Il est de notre devoir d'agir et de progresser, et nous ne pouvons le faire qu'ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Tunisie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Avant de poursuivre, je voudrais souhaiter une cordiale bienvenue à l'Ambassadeur Kilani, qui vient de prendre les fonctions de Représentant de son gouvernement à la Conférence du désarmement. Au nom de la Conférence et au nom de mon gouvernement, je saisis cette occasion pour vous assurer, Monsieur l'Ambassadeur, de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans vos nouvelles fonctions.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Kenya, l'Ambassadeur Anthony Andanje.

M. Andanje (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Depuis le début de la session de 2014, le mois dernier, vos contributions aux délibérations du collège des six Présidents de l'année ont été précieuses. Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation. Le Kenya accueille avec satisfaction votre présentation concernant ce que vous comptez faire jusqu'à la fin de votre présidence.

Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que vous êtes pleinement déterminé à poursuivre le travail engagé par votre prédécesseur. Le Kenya, qui fait partie du collège des Présidents de cette année, estime que la coordination entre les présidences successives sera essentielle pour surmonter certaines de nos difficultés tout en veillant à ce que nos délibérations progressent régulièrement.

Votre volonté de privilégier l'approche à deux voies est pragmatique, et nous sommes convaincus que cette approche nous aidera à amplifier les mesures déjà prises. Nous pensons surtout qu'avec l'appui des États membres de la Conférence du désarmement, nous serons en mesure d'adopter un programme de travail.

Enfin, je tiens à réaffirmer une nouvelle fois que ma délégation est disposée à continuer de travailler en étroite coopération avec vous. Nous comptons sur des discussions fructueuses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je vois que la liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ai pris bonne note des points de vue exprimés lors de la présente séance plénière, et je suis reconnaissant pour les engagements qui ont été pris. Je considère qu'ils contribuent positivement à nos futures discussions.

Le secrétariat a une annonce à faire. Je donne la parole au Secrétaire général adjoint.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'emblée permis de vous féliciter, ainsi que votre Gouvernement, pour votre accession à la présidence de la Conférence, et de vous promettre une nouvelle fois que l'équipe du secrétariat vous appuiera dans votre travail. Je voudrais également remercier le Président sortant, l'Ambassadeur Eviatar Manor, pour le professionnalisme avec lequel il a accompli son travail.

J'ai demandé la parole simplement pour rappeler aux membres des délégations et aux représentants de la société civile que les casiers qui sont à leur disposition à cet étage sont exclusivement réservés à la distribution des documents officiels de la Conférence. Ce rappel s'impose, car ces derniers jours, les casiers ont abrité un contenu qui, de mon point de vue et du point de vue du secrétariat, n'avait rien à voir avec la communauté que nous formons. Il m'appartient donc de vous rappeler aimablement que les casiers sont uniquement destinés aux documents officiels de la Conférence du désarmement. Il est arrivé qu'à titre exceptionnel, ils soient utilisés pour déposer des documents en lien avec le désarmement à l'attention des autres membres de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Secrétaire général adjoint. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu mardi prochain, 25 février 2014, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 55.